

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ *200* DU *02* OCTOBRE 2023 PORTANT NOMINATION DE  
CERTAINS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Premier Ministre et en consultation avec le Vice-Président de la République ;

DECRETE :

**Article 1 :** Sont nommés :

- Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA :  
**Dr. Lydwine BARADAHANA ;**
- Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage :  
**Monsieur Prosper DODIKO ;**
- Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi :  
**Monsieur Venuste MUYABAGA ;**
- Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture :  
**Amb. Gervais ABAYEHO.**

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3** : Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 02 octobre 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA  
Lieutenant Général de Police.